Accusé de réception en préfecture
092-451576656-20261014-CA432026-DE
Reçu le 16/10/2026

Vallée Sud
HABITAT
Grand Paris

N° CA-43/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Le 14 octobre 2026 à 15h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 02 octobre 2026, se sont réunis en salle du 9ème étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Patrick WIDLOECHER, Patrice RONCARI, Martine BAGDASSARIAN, Benoît DESCHAMPS, Jacqueline MINASSIAN, Sofia BELASKRI (à partir du point n°2), Christophe RENDU, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT, Mohamed SANOGO.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Lounes ADJROUD, Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Christine QUILLERY à Sandrine DANDRE, Véronique DE LA TOUANNE à Martine BAGDASSARIAN, Anthony REYNAUD à Patrice RONCARI, Vincent GAUDIN à Jacqueline MINASSIAN.

Était présent avec voix consultative : Pierric SPERY, DRIHL 92.

Etaient absents avec voix délibérative : Michel VENEAU, Administrateur représentant les *collecteurs en cours de désignation par Action Logement Services.*

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Annabel SANCHEZ-GYGI, Assistante Polyvalente ; Claire GERAUD, Responsable Contrats d'exploitation / Maintenance ; Thibaut COZ, CELLANCE.

Objet : Revalorisation des loyers des logements et des annexes au 1er janvier 2027.

N° CA-43/2026

VALLÉE SUD HABITAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

Objet : Revalorisation des loyers des logements et des annexes au 1er janvier 2027.

Le Conseil d'Administration,

Vus les articles L 442-1, L 442-1-1, L 442-1-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la loi ALUR « Accès au Logement et Urbanisme Rénové », Article 51, adoptée en première lecture par les députés le 17/09/2013,
Compte tenu que le loyer du patrimoine de Vallée Sud Habitat se gère selon les programmes exprimés en surface corrigée, et que dans ce cas le prix du loyer s'exprime par m² de surface corrigée annuel, ou de programmes exprimés en surface utile, auquel cas le prix s'exprime par m² de surface utile mensuel,
Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,
dont 4 votes contre :
Marcelle ABDELNOUR (UNLI), El Miloud ZERIOUH (DAL HLM),
Mauricette MERIGOT-DURBAN (CNL), Daniel PIEDDELOUP.

Article unique :

Il sera appliqué pour l'année 2027, à compter du 1er janvier, une augmentation des loyers des logements, des jardins et terrasses, des garages et parkings du patrimoine de Vallée Sud Habitat de 1,15 % dans la limite des plafonds autorisés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLÉE SUD HABITAT ».

Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Reçue en Préfecture le 16 octobre 2026
Certifiée exécutoire le 20 octobre 2026
Publiée ou notifiée le 20 octobre 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Véronique GILBERT
Directrice Générale